

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° AS1247

présenté par

M. Touraine, M. Anato, Mme Bono-Vandorme, M. Borowczyk, M. Bouyx, Mme Brugnera, M. Chalumeau, Mme Charrière, Mme Clapot, M. Cormier-Bouligeon, M. Daniel, Mme Dufeu, M. Fugit, M. Martin, M. Mbaye, M. Paris, M. Pellois, M. Perrot, Mme Piron, Mme Rixain, M. Rudigoz et M. Simian

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Le dernier alinéa de l'article L. 1411-1 du code de la santé publique est complété par des mots et deux phrases ainsi rédigés :

« et les citoyens. Une conférence nationale de consensus traitant, au regard notamment des évolutions démographiques et épidémiologiques, de l'équilibre entre la qualité des soins, l'efficacité économique et la qualité de vie au travail des professionnels de santé est organisée tous les ans. Les modalités de mise en œuvre et d'évaluation sont définies par décret. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement propose l'organisation d'une concertation sur le juste équilibre entre impératif d'efficacité économique, qualité des soins et qualité de vie au travail. Ainsi, quand le Parlement sera amené à examiner un projet de texte relatif à la santé, cet examen pourra se faire en ayant à l'esprit la meilleure prise en charge de nos concitoyens, dans le secteur sanitaire comme dans le secteur médico-social, la nécessaire efficacité économique, mais également la qualité de vie au travail des professionnels de santé, au regard des évolutions démographiques et épidémiologiques.

Ce temps de dialogue et de réflexion sur l'équilibre entre ces trois dimensions pourra rassembler parlementaires et responsables politiques, usagers du système de santé, professionnels, chercheurs, citoyens, autorités sanitaires, etc. Ce serait un temps de débat sur un des sujets prioritaires pour les Français, comme le montre chaque jour le Grand débat national.